

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2015

MODERNISATION DU DROIT DE L'OUTRE-MER - (N° 2910)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL159

présenté par
Mme Zanetti, rapporteure

ARTICLE 3

A l'alinéa 2, substituer aux mots : "les articles L. 1803-10 à L. 1803-16", les mots : "la section 2 du chapitre II du titre préliminaire du livre VIII".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.